



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22/04/2024

N°1785

FRANCE 2030 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS « INDUSTRIE DU VELO » - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENT DE LA FILIERE VELO

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie, Patrice Vergriete, ministre chargé des Transports, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le lancement de l'appel à projets « Industrie du vélo » de France 2030.

Cet appel à projets, opéré pour le compte de l'Etat par l'ADEME, s'inscrit dans le cadre du plan vélo et marche 2023-2027 présenté par le Gouvernement en mai 2023 qui affiche l'ambition de : « Faire du vélo un levier pour notre économie ». Ce dispositif confirme la volonté du Gouvernement de soutenir l'innovation et structurer la filière économique complète du vélo, de l'assemblage au recyclage. La première relève est dotée d'un budget de 20 M€.

Il vise notamment à soutenir les efforts de compétitivité, de souveraineté, d'innovation et d'investissement productif de la filière industrielle du vélo pour :

- Permettre d'assembler des vélos dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs du plan vélo (assembler 1,4 million de vélos par an, à l'horizon 2027 et au moins 2 millions de vélos par an, à l'horizon 2030) ;
- Maîtriser la conception et l'industrialisation de composants et équipements du vélo pour lesquels il existe un potentiel de compétitivité (batterie, cadre, fourches, transmission, freins, ...) ;
- Accélérer les investissements de transformation des fabricants et accroître un tissu industriel en amont compétitif, innovant, résilient, ancré dans nos territoires et créant des emplois d'avenir ;
- Accélérer la transition vers des procédés industriels, matériaux, fonctions et sites de production plus durables.

Cet appel à projets « Industrie du vélo » s'inscrit dans le cadre du soutien à l'innovation et à la modernisation du secteur « Transport » de France 2030 et ambitionne de contribuer au développement d'une mobilité sobre, souveraine et résiliente en soutenant l'innovation en France dans le cadre des axes suivants :

Volet 1 : Projets de développement et d'assemblage de vélos

Ce volet vise à soutenir les projets innovants et risqués de développement des capacités industrielles ainsi que l'installation de nouvelles usines ou lignes de production innovantes pour assembler des vélos et gagner en compétitivité sur le marché de l'assemblage de vélos.

Volet 2 : Projets de production des principaux composants et équipements pour vélos

Ce volet vise à soutenir les investissements industriels dans les capacités de production des pièces détachées (composants) ou équipements pour vélos pour lesquels il existe un potentiel de relocalisation et de compétitivité du marché européen (exemples non exhaustifs : roues, cadre, fourche, plateaux, pédaliers, freins, moteurs, moyeux, pneumatiques, lumières, remorques, batteries, sièges enfants, etc.). Ces pièces et équipements devront chercher à être le plus standard et interopérable possible, en s'inscrivant notamment dans une démarche de coopération avec la filière.

Volet 3 : Projets d'éco-conception et d'amélioration de l'impact environnemental des vélos et des équipements associés, sur leur cycle de vie

Ce volet vise à soutenir des projets d'investissement permettant aux entreprises :

- de renforcer leurs capacités à produire des vélos éco-conçus, réparables et recyclables ;
- de développer le recyclage et le réemploi des vélos et leurs équipements.

Les projets auront pour but d'alléger significativement l'empreinte environnementale des pièces et composants de vélos et des processus de fabrication associés.

Volet 4 : Briques technologiques et démonstrateurs de solutions innovantes directement adossées aux vélos et leurs équipements

Ce volet vise à soutenir des projets de recherche et de développement ou de premiers démonstrateurs de solutions innovantes portés par des start-ups ou des industriels. Les projets devront être en lien direct avec l'industrialisation du vélo, de ses composants et des équipements vélos.

Les 4 volets de cet AAP sont ouverts aux entreprises de la filière industrielle du vélo ou des entreprises industrielles souhaitant diversifier leur activité, quelle que soit leur taille, seules ou associées au sein d'un consortium.

Tous les projets déposés devront démontrer la prise de risque associée et leur caractère innovant (procédés, pièces, innovation notable pour la filière) et durable. Les projets financés feront la preuve de leur impact transformant et de la création de valeur économique, environnementale et sociale (levée de verrous technologiques, recherche de taille critique, structuration d'un écosystème, recherche d'un effet levier, etc.).

Opéré pour le compte de l'Etat par l'ADEME, l'appel à projets « Industrie du vélo » est ouvert et deux vagues de sélection sont prévues :

- Relève 1 : le 02/09/2024
- Relève 2 : le 09/12/2024

Le cahier des charges est accessible sur la plateforme de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230803/industries-velo>

Contacts presse :

Cabinet de Christophe Béchu - presse@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure – presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Patrice Vergriete – presse@transports.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

ADEME - ademepresse@havas.com

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

L'Ademe en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines -énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... -nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'informations sur : www.ademe.fr